

dienne. Je ne critique pas; on a eu raison depuis cinquante ans d'examiner attentivement les crédits de l'immigration. Mais j'espère que le gouvernement adoptera la proposition dont le comité est saisi et instituera un comité de la Chambre qui consacra le temps nécessaire à cette question afin de trouver les solutions fondamentales qui s'imposent.

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur le président, je désire faire quelques observations seulement au sujet de l'amendement proposé et dans lequel on demande d'ajouter un comité de 24 membres qui serait chargé d'étudier les affaires indiennes.

Je peux dire que le ministre des Transports a été assez agréable lorsque, à l'alinéa (i) on *Human Rights and Citizenship and Immigration, to consist of 22 members*, il était disposé à ajouter *Indian Affairs*.

Il me semble que l'amendement aurait pour effet de doubler un comité, en l'occurrence celui des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration, qui comprend 22 membres. Cet amendement vise la création d'un autre comité de 24 membres. Or, il me semble que l'ensemble des comités suggérés serait suffisant et j'appuie entièrement le ministre lorsqu'il offre au député qui propose cet amendement d'ajouter dans le titre «Affaires indiennes.»

Nous sommes tous d'accord, à la Chambre, pour que les Indiens reçoivent notre attention spéciale. Nous sommes tous d'avis que leurs problèmes doivent être étudiés et traités à la lumière des faits et je ne crois pas, comme vient de le dire mon préopinant, qu'en faisant partie du comité des droits de l'homme ou de la citoyenneté et de l'immigration, les Indiens soient plus mal traités. Nous aurions au contraire toute la latitude voulue pour discuter des problèmes indiens dans le comité des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Monsieur le président, étant donné que le gouvernement est prêt à ajouter «affaires indiennes» au nom du comité des droits de l'homme, nous allons appuyer la suggestion de l'honorable ministre des Transports et nous voterons, s'il y a un vote, contre l'amendement.

[Traduction]

**Des voix:** Le vote!

(L'amendement de M. Barnett est rejeté par 42 voix contre 15.)

**M. le président suppléant:** Je déclare que l'amendement est rejeté.

**L'hon. M. MacNaught:** Je propose:

Que le projet d'article 65 du Règlement soit modifié par l'insertion, après le mot «des» à l'alinéa i), des mots «affaires indiennes».

● (4.30 p.m.)

**M. le président suppléant:** Plait-il au comité d'adopter cette motion?

**Des voix:** Adoptée.

**M. Peters:** Sur division.

(L'amendement est adopté sur division.)

**M. Knowles:** Monsieur le président, puisque le comité est en humeur d'apporter des amendements au paragraphe 10, puis-je en proposer un? Comme les arguments en faveur de cet amendement ont déjà été présentés à plusieurs reprises, je ne les répéterai pas. Si nous sommes en mesure de modifier le Règlement aujourd'hui, c'est qu'un comité y a travaillé pendant quelques années. Beaucoup d'entre nous estimons que c'est une question qu'il faut constamment surveiller et étudier. Par conséquent, je propose:

Qu'on modifie le paragraphe (1) du projet d'article 65 du Règlement en insérant, immédiatement après l'alinéa q), un nouvel alinéa r) se lisant comme suit:

«r) le Comité de la procédure et de l'organisation, qui comprend 24 membres»; et en changeant les lettres des alinéas subséquents.

Mon amendement diffère quelque peu de ceux qui ont été proposés dernièrement: au lieu d'en faire un autre (v), je lui donne sa place alphabétique appropriée.

**M. le président suppléant:** Le comité est-il prêt à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

(L'amendement de M. Knowles est rejeté par 44 voix contre 26.)

**M. le président suppléant:** Je déclare l'amendement rejeté.

**M. Peters:** Monsieur le président, j'aimerais proposer un certain nombre d'amendements au paragraphe 10, qui a trait à l'article 65 du Règlement, en y supprimant certaines parties et en les remplaçant par des amendements. Je le fais parce que je crois cette partie des changements très importante, et qu'à mon avis elle pourrait assurer le succès ou l'échec de toute l'affaire. Je serai aussi bref que possible dans leur présentation mais je souligne que, sur plusieurs points, le gouvernement a fait des concessions.

On a dit que le gouvernement était disposé à accepter l'établissement de comités dans un intervalle de dix jours. Je voudrais proposer un amendement, stipulant que trois jours